



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

18 juillet 2016

Le rideau est tombé sur la session parlementaire extraordinaire. L'opinion publique continue de réagir face à l'adoption du Code de la communication par seulement 18 députés. Refusant qu'un tel scénario se répète, la plupart des députés ont décidé d'ajourner l'adoption des projets de loi relatifs à la réconciliation nationale et à la mise en place d'une Cour spéciale sur les délinquances économiques financières et fiscales.

Politique interne

ASSEMBLEE NATIONALE : DEUX PROJETS DE LOI AJOURNES

Le vote du projet de loi sur la réconciliation nationale et celui sur la Cour spéciale sur les délinquances économiques, financières et fiscales, étaient à l'ordre du jour de la séance plénière du samedi. La veille, durant les travaux de commission, les débats ont été focalisés sur l'ajournement des textes inhérents à la réconciliation nationale. « Tous ces discours ne sont que des manœuvres dilatoires, de la mauvaise foi. Quand on veut, on peut, passons au vote », avait essayé de plaider le député proche de l'Exécutif, Mara Niarisy. Mais finalement, après d'âpres discussions, trente-trois députés ont voté pour l'ajournement du vote des projets de loi contre vingt-trois. La plupart des élus refusent entre autres, de voter à la hâte des textes qui pourraient être déterminants pour la liste des candidats à la présidentielle de 2018. « Dix-huit députés ont voté le Code de la communication, ce qui est tout à fait aberrant. Cette fois-ci, nous, membres de la commission, refusons qu'un tel scénario se produise », a tonné la vice-présidente de l'Assemblée nationale, Hanitra Razafimanantsoa. (L'Express de Madagascar, p.3 ; Madagascar-Laza, p.3)

- « Tous les textes en instance à l'Assemblée sont votés au forcing, ce qui agace les députés », a regretté le député Guy Rivo Randrianarisoa. Sur sa page Facebook, vendredi, il a accompagné son opinion d'une photo avec un Hémicycle clairsemé. Cet agacement serait la principale raison du manque d'assiduité des élus. (L'Express de Madagascar, p.3)
- « Ces lois sont cruciales et déterminantes pour l'avenir du pays. Nous n'obéissons pas bêtement aux ordres de l'Exécutif comme le font certains de nos pairs », a réagi le député Christine Razanamahasoa, du parti Miaraka Amin'i Prezidà Andry Rajoelina (Mapar). (L'Observateur, p.7)
- « Ce report nous convient car nous pourrions maintenant exiger une étude minutieuse du projet et nous pourrions apporter notre point de vue », a réagi un ex détenu interviewé par Les Nouvelles et qui a souhaité garder l'anonymat. Il rappelle en effet que la plupart des ex-prisonniers politiques n'ont pas été consultés lors de l'élaboration du texte sur la réconciliation nationale. (p.3)
- L'Observateur s'interroge sur l'utilité d'une Cour spéciale sur les délinquances économiques, financières et fiscales étant donné que le pays dispose déjà de tous les outils juridiques pouvant juger et sanctionner ces délits, pour ne citer que le Bureau Indépendant Anti-Corruption ou encore le Service de Renseignement Financier à Madagascar ou Samifin. (p.3)
- Tia Tanindrazana a focalisé son attention sur la cérémonie de fermeture de la session extraordinaire, à laquelle aucun journaliste n'a assisté. Toujours selon les

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



quotidiens, seul le ministre de la Justice a également représenté le gouvernement.
(p.2)

PANIQUE EN HAUT-LIEU : LE CAMP POLITIQUE ALLIE DU POUVOIR SORT DE SON SILENCE

Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue au Colbert d'Antaninarenina, les fervents défenseurs du régime en place, Rivo Rakotovao, du parti HVM, Pierrot Rajaonarivelo, du parti MDM, Tody Ramanantsoa, du parti MTS, Abel Razafimahatratra du parti MAPAR Logique, Toto Alphonse du parti Leader Fanilo, Olivier Rakotovazaha du parti MFM, Brigitte Rasamoelina du parti AMP et Mara Niarisy du parti VPM/MMM 2 et consorts, ont accusé l'opposition de vouloir provoquer des troubles dans le but de renverser un régime démocratique élu. Une accusation qui reste sans preuve puisqu'il n'y a eu aucune arrestation dans ce sens. Nul n'ignore, en outre, que ces dirigeants de partis ont été entourés de parlementaires qui ont quitté leur parti d'origine et de leaders groupuscules en perte de vitesse qui ont échoué lors des dernières élections. (Midi Madagasikara, p.3)

- Face aux différents mouvements de contestation en cours, initiés par des leaders de l'opposition ainsi que la grogne de la population par rapport à l'inflation, à la recrudescence de l'insécurité, à la hausse des prix des produits de première nécessité et des carburants, ainsi que des problèmes de délestages, les politiciens du régime ne parviennent plus à cacher leur inquiétude. Le Président Hery Rajaonarimampianina aurait tapé sur la table lors du dernier conseil des ministres qui s'est tenu avant son départ pour l'île Maurice. Il aurait demandé à ses collaborateurs de riposter face aux attaques lancées par les détracteurs du pouvoir et de lancer une véritable offensive de communication pour redorer l'image du régime. Suite à cette instruction présidentielle, les membres du parti au pouvoir HVM sont sortis de leur silence, et organisé une conférence de presse. **Midi Madagasikara (p.3)** parle de panique en haut-lieu provoqué par un déficit en communication. En effet, le responsable de la communication auprès de la Présidence de la République a décidé de convoquer demain, tous les directeurs de communication au niveau des ministères.
- **L'Observateur (p.2)** qualifie également ces personnalités de « spécialistes en retournements de vestes, de traîtres patentés au parti politique qui leur a permis d'être élu. » Cette union ne durera que le temps d'une conférence de presse, estime le journal. Et d'ajouter que ces politiciens ont été sonnés et pris de panique par l'affluence monstre lors de la conférence de presse organisée par le mouvement des opposants « Mitsangana ry Malagasy ».

REACTIONS SUITE A L'ADOPTION DU CODE DE LA COMMUNICATION

La session extraordinaire du Parlement a pris fin vendredi dernier. Les objectifs de l'Exécutif lors de la convocation de cette session, pour faire adopter 4 projets de loi et l'amendement de l'article 20 de la loi sur la cybercriminalité n'ont pas été atteints. Les sénateurs n'ont pu procéder qu'à l'approbation de 2 projets de loi dont celui du Code de la Communication et l'amendement de l'article 20 sur la cybercriminalité. (**Les Nouvelles, p.3**) Après l'adoption du nouveau Code de la communication par moins d'une vingtaine de députés de l'Assemblée nationale, le texte devra maintenant être soumis à la Haute Cour Constitutionnelle pour un contrôle de conformité, avant que le Chef de l'Etat ne le promulgue en tant que loi en vigueur dans le pays. Le projet de loi qui avait été soumis au Parlement n'était pas le même que celui

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



concocté par les professionnels des médias en collaboration avec les experts du Système des Nations Unies. La Communauté internationale est montée au créneau, justement à cause de cet acte malveillant délibéré dont font preuve les autorités de l'Etat. Le risque que le pouvoir en place soit mis au ban par la Communauté internationale est à craindre, soutient **La Vérité (p. 3)** dans son éditorial. Le journal constate que le régime s'est fait prendre dans son propre piège.

- En tant qu'observatoire des médias et de la communication à Madagascar, Ilontsera a sorti un communiqué de presse dans lequel il dénonce l'ambiance délétère dans laquelle le Code de la communication a été adoptée par le Parlement. Ilontsera dénonce la virulence des propos, et l'intolérance des discours qui se sont conjuguées à un dialogue de sourds avec en toile de fond, une spirale de violences physiques, symboliques et langagières, qui ont caractérisé l'adoption de ce Code de la communication. L'Observatoire aurait souhaité que la démarche se soit déroulée de manière plus inclusive et consensuelle. Les nombreuses modifications apportées en catimini illustrent le non-respect de la parole donnée. Les modifications qui soulèvent le tollé concernent notamment l'accès à l'information par le journaliste (article 7), la prérogative administrative accordée au ministère de la Communication sur la fermeture des organes d'information (article 44), le traitement de la fête nationale (article 30), la couverture nationale (article 126), et le montant des amendes (article 20, 24, 30). Enfin, Ilontsera recommande un contrôle de constitutionnalité mené en toute âme et conscience par la HCC, le ré-examen des textes et des articles contestés par une nouvelle commission, via une étude comparative entre ceux validés en 2015 et celui adopté par les deux chambres parlementaires, ainsi que l'élaboration à moyen terme d'une politique nationale d'éducation aux médias. (**La Vérité, p.5 ; Madagascar Matin, p.2**)
- Olga Ramalason et Guy Rivo Randrianarisoa ont été les seuls parlementaires qui se sont dressés contre l'adoption du Code de la communication. Ce dernier a expliqué que son « Non » lors de cette séance plénière est une révolte contre l'Exécutif. « Nous avons veillé longtemps au sein des travaux de commission pour étudier et apporter des amendements au projet de Code. Pourtant, un ordre d'en haut-lieu nous a intimés d'arrêter tout amendement et de procéder sans rechigner à son adoption. J'ai considéré cet acte comme un dénigrement et un rabaissement de notre profession », a expliqué Guy Rivo Randrianarisoa. (**Les Nouvelles, p.3**)
- L'adoption du Code de la communication a été évoquée lors de la célébration de la fête nationale française à la Résidence de France. L'Ambassadeur de France à Madagascar a souligné l'importance de la liberté d'expression, à l'image de la France qui a commémoré, ce jour-là, l'effondrement de la Bastille. Lors de son allocution, le Premier ministre malgache Olivier Solonandrasana Mahafaly a indiqué qu'il est toujours ouvert et disponible aux dialogues, faisant allusion au Code de la Communication. Il parle ainsi de dialogue, sans préciser quel genre, puisqu'un dialogue de sourd est aussi un dialogue, commente **L'Observateur (p. 2)**.
- Figurant parmi les invités à la Résidence de France, l'ancien Président Marc Ravalomanana a laissé entendre que le régime prend beaucoup trop de risques en opprimant la presse. « Je n'ai connu aucun régime stable en agissant ainsi. Je l'ai vécu », a-t-il conclu. (**L'Observateur, p. 2**)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



LE CONSEIL DE RECONCILIATION MALAGASY, SERIEUSEMENT ENDETTE

Dans un communiqué en date du 14 juillet, trois vice-présidents du Conseil de réconciliation malagasy ou FFM, à savoir, Albert Ramarolahy, Laurent Ratsara et Cyrille Fida, révèlent que l'instance réconciliatrice est sérieusement endettée. D'après la missive, cette dette concerne les années 2013, 2014 et 2015. « Nous estimons que ces arriérés doivent être payés sans attendre, selon les moyens à disposition (...) Nous demandons une direction collégiale jusqu'à la mise en place du FFM-nouveau », ont recommandé les signataires du communiqué. Tout en se dédouanant de toute responsabilité, les trois membres du bureau permanent laissent entendre une mauvaise gestion de la part de Sylvain Rabotoarison, actuel président du FFM. « Il est à souligner que le président du FFM est le seul ordonnateur financier. Il est donc le seul à décider du paiement ou non des arriérés. En trois ans, pourtant, aucune dette n'a encore été payée », rapporte le document. En réponse, Sylvain Rabotoarison a évoqué un « manque de culture » de la gestion des finances publiques chez certains membres du bureau permanent de l'institution, pour signifier qu'il existe des ordonnateurs secondaires. Il a dénoncé une pression pour le paiement des arriérés d'un prestataire en particulier, à hauteur de 70 millions d'Ariary. « Jusqu'ici, aucune pièce valable n'a été fournie pour justifier un tel montant à un fournisseur. Je tiens néanmoins à souligner que 30 millions d'Ariary lui ont déjà été versées. Quid des prestataires donc, et pourquoi lui seul doit être immédiatement payé ? » s'est-il défendu. (L'Express de Madagascar, p.5 ; Madagascar-Laza, p.3 ; L'Observateur, p.2 ; Tia Tanindrazana, p.3)

Foyer de tension

SOAMAHAMANINA : LE PERMIS ENVIRONNEMENTAL CONCERNE 7 CARRÉS MINIERS

Il y a une semaine, le Club Développement et Ethique a pointé du doigt l'Office National pour l'Environnement et le ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole d'être à l'origine de la situation explosive dans la commune de Soamahamanina. Madagascar-Laza a contribué à l'apaisement de la tension, en mettant en avant les explications de Jean Chrysostome Rakotoary, directeur général de l'ONE. Selon ses précisions, la société chinoise Jiuxing Mines dispose de deux périmètres miniers, dont le premier est constitué de 64 carrés miniers. Le permis environnemental délivré ne concerne que 7 carrés miniers et correspond exclusivement à l'exploitation de l'or à l'intérieur du périmètre. « Le périmètre minier est constitué de 64 carrés miniers de 625m de côté, mais pour la première phase du projet, toutes les activités minières seront effectuées à l'intérieur de 7 carrés miniers qu'on appellera : site minier d'Andravolobe », stipule le cahier des charges. Les forêts de Tapia ne sont pas incluses dans cette zone d'exploitation. Elles concernent le second périmètre qui n'a pas encore obtenu l'aval de l'ONE. Le Directeur souligne par ailleurs, que ce projet d'exploitation aurifère à Soamahamanina respecte le décret relatif à la Mise en Comptabilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE). (p.7)

- **Les Nouvelles** rapporte l'obstination des riverains, qui comptent poursuivre les manifestations jusqu'à l'arrêt définitif du projet. La population est encore convaincue que la forêt de Tapia se trouve dans les 7 carrés miniers concernés par l'exploitation. (p.2)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



- **La Gazette de la Grande île** ne reproche rien à la société chinoise qui selon elle « n'a fait que suivre la démarche imposée par l'Etat en mal d'investissements ». Le quotidien est plutôt intrigué par la sinophobie que le régime laisse s'installer, qui va à contre-courant de sa politique d'ouverture et de son appel aux investissements étrangers. (p.3)
- Dans un communiqué publié dans les colonnes de **L'Observateur**, l'association Justice et Paix a dénoncé la profonde insécurité dans laquelle se trouve la population malgache. « Force est de constater que l'Etat n'arrive plus à protéger ses ressortissants (...) La population se meurt. Sa terre qui assure sa survie et où ses ancêtres sont ensevelis est bradée à autrui », regrette l'association. Elle revendique l'organisation d'une table ronde afin que l'Etat puisse s'enquérir des attentes de la population et assurer également la transparence dans la gestion des affaires publiques. (p.5)

Relations internationales

BILAN DE L'ATTENTAT A NICE : 4 MALGACHES VICTIMES

Avant de mettre le cap sur Rwanda, où il assistera au 27^{ème} Sommet des Chefs d'Etat de l'Union africaine, le président Hery Rajaonarimampianina n'a pas manqué de réitérer son message de condoléances et de solidarité à son homologue François Hollande ainsi qu'au peuple français, suite à l'attentat survenu à Nice, le 14 juillet dernier. « Madagascar et la France ont subi le même sort, puisque la Grande île a également été touchée par un attentat le jour de la célébration de la fête nationale », a-t-il rappelé. Suite à ses instructions, le ministère des Affaires étrangères, par le biais du Consulat général à Marseille, a déployé une délégation pour constater de visu la situation de la diaspora malgache après cette attaque. D'après le rapport du Consul général, Randriakoto, une ressortissante malgache est décédée suite à cet incident meurtrier. Trois autres membres de la diaspora suivent, par ailleurs, des soins auprès des services de santé français. Selon une source auprès du ministère des Affaires étrangères, l'Etat prendra en charge ces victimes. (Midi Madagasikara, p.3)

- Condamnant cet « acte odieux et indigne », le maire de la capitale, Lalao Ravalomanana a également adressé ses condoléances aux familles des victimes et à la France, notamment à la mairie de Nice, à l'Ambassadeur de France à Madagascar, au Secrétaire exécutif de l'Association Internationale des Maires Francophones, au Directeur général de l'Agence Française de Développement et à la présidente de la région Ile-de-France. (Les Nouvelles, p.2)
- **La Gazette de la Grande île** informe que l'enfant malgache Tylan, âgé de 8 mois, qui a été porté disparu suite à l'acte terroriste à Nice, le 14 juillet, a été finalement retrouvé sain et sauf. Pour rappel, la mère de l'enfant aurait perdu de vue le berceau du petit, durant la confusion qu'a causé le chauffard du camion sur la Promenade des Anglais. (p.7)

Format de couverture

Midi Madagasikara (p. 23) consacre un dossier intitulé « La Liberté de la presse à Madagascar ». Il en ressort notamment que le Code de communication qui vient d'être voté

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



au Parlement est très orienté sur les limites de la liberté de la presse, dans la mesure où elle pose des limites de plus en plus strictes autour de la pratique du journalisme. Ce code consacre certes, la dépenalisation des délits de presse, mais prévoit par contre, des sanctions plus lourdes financièrement. Le journaliste est directement épinglé et n'est plus protégé par le directeur de publication qui sera coresponsable au même titre que le rédacteur en chef. Les organes de presse peuvent aussi être frappés d'une très forte amende, qui va les conduire à la fermeture. Le vrai danger est la mainmise du ministère de la Communication sur les chaînes publiques. L'accès des opposants aux stations télévisées et radiophoniques publiques est totalement inexistant. En outre, tous pourront désormais être arrêtés et purger des peines de prison suite à la publication de propos perçus comme diffamatoires ou injurieux à l'encontre des représentants de l'Etat par voie électronique. La disproportion des peines, qui sont de deux à cinq ans d'emprisonnement et/ou d'une amende de 2 à 100 millions d'Ariary, renvoie un message menaçant aux journalistes qui risquent de tomber dans l'autocensure. Le quotidien avertit que cette situation risque d'avoir des répercussions sur le Sommet des Chefs d'Etat francophones qui aura lieu en novembre 2016. D'ailleurs, la couverture médiatique de la 42^{ème} session de l'Assemblée des parlementaires francophones qui s'est déroulée à Antananarivo la semaine dernière a été boycottée par la presse privée.

Un peu d'humour



La Gazette de la Grande île, p. 5

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrakaza@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

